



**GROUPEMENT DE COMMANDES
POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES
ASSOCIES**

ACCORD-CADRE

ACTE D'ENGAGEMENT

LOT N° .2.

**COORDONNATEUR DU GROUPEMENT DE COMMANDES:
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'ARDECHE**

Accord cadre multi attributaires à marchés subséquents passé conformément aux articles L.2125-1 1° et R.2162-1 à R.2162-12 du Code de la Commande Publique
(CCP issu de Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018)
Accord-cadre passé selon la procédure formalisée de l'appel d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-2 et R.2124-2 1° du CCP

W

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
1. PRESENTATION DE LA CONSULTATION.....	3
1.1 OBJET DE L'ACCORD-CADRE	3
1.2 OBJET DE L'ACCORD-CADRE	3
1.3 MONTANT DE L'ACCORD-CADRE	3
1.4 DUREE DE L'ACCORD-CADRE.....	4
2. PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE.....	4
3. ATTRIBUTAIRE DE L'ACCORD CADRE	4
3.1 NOM, PRENOM ET QUALITE.....	4
3.2 ENGAGEMENT DU SIGNATAIRE	6
3.3 VOLUME D'ARENH CALCULE PAR LE CANDIDAT	6
4. SIGNATURE DU COCONTRACTANT	7
5. DECISION DU COORDONNATEUR.....	8

1. PRESENTATION DE LA CONSULTATION

1.1 Objet de l'Accord-cadre

L'objet de l'accord-cadre est la conclusion de contrats dits « en offre de marché » en vue d'alimenter en électricité les points de livraison des Membres du groupement de commandes.

L'alimentation en électricité comprend :

- La fourniture complète d'énergie électrique ;
- La réalisation de prestations de services associés ;
- La mission de Responsabilité d'équilibre.
- L'accès au réseau public de distribution d'électricité et son utilisation dans le cadre d'un contrat unique ;
- La fourniture de certificat d'origine pour les points de livraisons indiqué dans le BPU des marchés subséquents.

1.2 Objet de l'Accord-cadre

L'accord-cadre est alloué conformément aux dispositions de l'article 10 du Code des marchés publics. Il est divisé en 2 lots :

- Lot 1 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison raccordés au réseau Basse Tension BT < 36 kVA.
Les quantités estimées par le Coordonnateur pour le lot 1 sont de l'ordre de 7 000 MWh par an.
- Lot 2 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison classifiés C1,C2,C3 et C4 (entre 4 et 8 plages horaires de consommation) ;
Le lot 2 regroupe les PL :
 - o Raccordés au réseau moyenne tension HTA
 - o Raccordés au réseau Basse Tension BT > 36 kVA.

Les quantités estimées par le Coordonnateur pour le lot 2 sont de l'ordre de 19 000 MWh.

Les éléments seront mis à jours avec les données ENEDIS au moment des marchés subséquents.

Les points de livraison et données associées sont listés à l'Annexe 1 (Bordereau des PDL et données associées) du présent Acte d'Engagement ;

1.3 Montant de l'Accord-cadre

L'Accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum en valeur et en quantité.

A ce stade, aucune offre de prix n'est demandée. Les prix seront indiqués lors de la passation des marchés subséquents.

Cependant, afin de préparer cette étape, il est demandé de remplir la valorisation indicative de l'offre pour s'assurer de la bonne compréhension du fichier. Cet élément ne sera pas jugé et ne fait pas partie des éléments contractuel du marché.

1.4 Durée de l'Accord-cadre

Le présent Accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans.
Ce délai part à compter de sa notification à l'Attributaire.

Les marchés subséquents ne pourront être conclus que pendant la durée de validité de l'Accord-cadre.

2. PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE

- SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche)

SDE 07

283 Chemin d'Argevilliere
07000 Privas Cedex
France

Tél : 04 75 66 38 90 Télécopie: 04 75 66 38 91 Courriel : sde07@sde07.com

Agissant en tant que Coordonnateur du Groupement de Commandes dont la liste des Membres figure en Annexe 1 du CCP.

- **Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R.2191-60 du Code de la Commande Publique :**

Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

- **Ordonnateur :**

Le représentant légal de chacun des Membres du Groupement de Commandes.

- **Comptable public assignataire :**

Les comptables publics assignataires, dont les coordonnées figurent en Annexe 1 du CCP.

3. ATTRIBUTAIRE DE L'ACCORD CADRE

3.1 Nom, Prénom et qualité

Je soussigné :

Le signataire (Candidat individuel),
M.SEBASTIEN LOUX, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE
Agissant en qualité de

.....
 m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

✓

Nom commercial et dénomination sociale

.....
.....

Adresse

.....

Adresse électronique.....

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

Code NAF

Numéro de TVA intracommunautaire

.....

OU

engage la société TOTAL DIRECT ENERGIE sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale : SEBASTIEN LOUX, DIRECTEUR GENERAL DELEGUE,
TOTAL DIRECT ENERGIE

Adresse : 2 bis rue Louis Armand 75015 PARIS

Adresse électronique : amandine.laylle@totaldirectenergie.com

Numéro de téléphone : 01 73 28 10 90

Télécopie : 01 73 03 80 96

Numéro de SIRET : 442 395 448 000 57

Code NAF : 35.14Z

Numéro de TVA intracommunautaire : FR55 442 395 448

OU

Le mandataire (Candidat groupé),

M.....

Agissant en qualité de

.....

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

.....

.....

Adresse

.....

Adresse électronique.....

Numéro de téléphone

Télécopie

Numéro de SIRET

Code NAF

Numéro de TVA intracommunautaire

.....

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement,

.....

3.2 Engagement du signataire

Après avoir pris connaissance du CCP et des documents qui y sont mentionnés,

Après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés à l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique,

Je m'engage sans réserve, conformément aux dispositions du CCP à remettre, sur invitation du Coordonnateur, une offre de Prix pour les marchés subséquents conclus sur la base du présent accord-cadre.

Je m'engage sans réserve, si je suis désigné Titulaire d'un marché subséquent, à exécuter les prestations conformément aux dispositions du Mémoire Technique remis dans mon offre.

Je m'engage, *ou j'engage* le groupement dont je suis le mandataire (*ayer la mention inutile*), sur la base de mon offre *ou* de l'offre du groupement (*ayer la mention inutile*).

Cette offre ne me lie que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de 60 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3.3 Volume d'ARENH calculé par le candidat

Dans le cadre de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) prévu par l'article 4.1 de la loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité et son décret d'application n°2011-466 du 28 avril 2011, et pour une durée de 15 ans, tout fournisseur d'électricité disposant des autorisations prévues par la loi peut bénéficier de l'ARENH pour un volume global maximal ne pouvant dépasser 100 TWh depuis le 1^{er} juillet 2011.

Le prix de l'ARENH, initialement fixé à 40 €/MWh au démarrage du dispositif, s'élève à 42 €/MWh depuis le 1^{er} janvier 2012.



Le Groupement procure à son fournisseur d'électricité un droit ARENH, déterminé en application des dispositions de l'arrêté du 17 mai 2011 relatif au calcul des droits à l'ARENH.

Afin de l'aider à déterminer ses droits ARENH, le Coordonnateur demande au candidat de renseigner en annexe 2 au présent Acte d'Engagement et pour chaque lot sur lequel il candidate, le niveau de la puissance ARENH allouée (exprimé en MW), le volume d'ARENH (exprimé en MWh) et le taux d'ARENH (exprimé en pourcentage) et de joindre à l'appui de son Acte d'Engagement les courbes de charges cumulées qu'il aura construites à partir du portefeuille de consommation de chaque lot.

Ces éléments doivent être établis par le candidat à partir des données de consommations contenues dans le dossier de consultation, pour la période de livraison de douze mois à venir du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les éléments remis par le candidat seront utilisés lors de la remise en concurrence des fournisseurs attributaires de l'Accord-cadre pour renseigner la formule de révision de prix en cas d'approvisionnement intégrant le mécanisme de l'ARENH.

4. SIGNATURE DU COCONTRACTANT

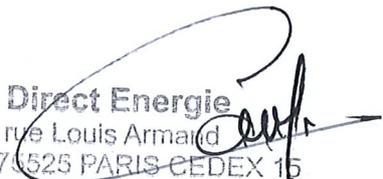
Fait en un seul original :

A : PARIS

Le : 23/08/2019

Signature (en cas de groupement et sans habilitation du mandataire pour signer l'offre, tous les membres du groupement doivent signer le présent Acte d'Engagement) :

.....
.....
.....


Total Direct Energie
2 bis, rue Louis Armand
CS 51518 - 75525 PARIS CEDEX 15
Société anonyme au capital de 5.118.404,50 euros
442 395 448 RCS Paris

Sébastien Loux
Directeur Général I

5. DECISION DU COORDONNATEUR

Personne habilitée à signer le marché

Le Coordonnateur habilité le 23 Mars 2015 par le bureau syndical du SDE 07 et par l'acte constitutif de groupement de Commandes.

Le Président du Syndicat :

Désigné par délégation du bureau syndical en date du 23 mars 2015.

Acceptation de l'offre

Est acceptée la présente offre, selon les conditions définies dans l'offre technique du candidat pour valoir Acte d'Engagement envers le groupement de commandes,

A Paris, le 08/10/2015

Le Président du SDE 07 :

Comptables assignataires des paiements

Voir Annexe 1 du CCP

Personne habilitée (article 109 du Code des marchés)

Voir Annexe 1 du CCP

Notification de l'acceptation de l'offre

L'acceptation de l'offre a été notifiée à l'Attributaire

le

Accusé de réception de la notification de l'acceptation

Reçu notification ci-dessus

A Paris, le 08/10/2015

L'Attributaire,
(signature)

Total Direct Energie
2 bis, rue Louis Armand
CS 51518 - 75525 PARIS CEDEX 15
Société anonyme au capital de 5.118.404,50 euros
442 395 448 RCS Paris

Sébastien Loux
Directeur Général

ANNEXE 1

BORDEREAU DES PDL ET DONNEES ASSOCIEES

Cette annexe est mise à disposition sous format numérique XLS.

ANNEXE 2

FORMULES DE CALCUL DE LA PART ARENH

Niveau de la puissance ARENH allouée (exprimé en MW) : 1,62 MW

Volume d'ARENH (exprimé en MWh) : 14 230 MWh

Taux d'ARENH (exprimé en pourcentage) : 71,98%



Tableau des Termes de Quantité applicables à chaque période Horo-Saisonnalisée TURPE (TQhs)							
Prix du Terme de Quantité Heure Pointe (TQ-HP)	Prix du Terme de Quantité Heures Pleines saison haute (TQ-HPH)	Prix du Terme de Quantité Heures Pleines saison basse (TQ-HPB)	Prix du Terme de Quantité Heures Pleines Creuses saison haute (TO-HCH)	Prix du Terme de Quantité Heures Pleines Creuses saison basse (TO-HCB)	Prix des Garanties d'Origine 100% Energie Renouvelable (TO-GO/ER)	Coût des obligations CEE (TQ-CEE)	
(à remplir par le candidat)							
TURPE HTA 5 périodes horo-saisonnnières HTA5 CU	80,81	68,15	45,57	48,35	25,64	0,54	4,94
TURPE BT 5 périodes horo-saisonnnières	66,52	66,52	46,63	44,41	27,05	0,54	4,94
TURPE BT 4 périodes horo-saisonnnières		66,52	46,63	44,41	27,05	0,54	4,94

Tableau des Termes de Quantité spécifiques (pour télérelève à courbe de charge) - Horosaisonnalité TURPE (en €/MWh)							
Prix du Terme de Quantité Heure Pointe (TQ-HP)	Prix du Terme de Quantité Heures Pleines saison haute (TO-HPH)	Prix du Terme de Quantité Heures Pleines saison basse (TO-HPB)	Prix du Terme de Quantité Heures Pleines Creuses saison haute (TO-HCH)	Prix du Terme de Quantité Heures Pleines Creuses saison basse (TO-HCB)	Prix des Garanties d'Origine 100% Energie Renouvelable (TO-GO/ER)	Coût des obligations CEE (TQ-CEE)	
(à remplir par le candidat)							
PDL 30001974066020	78,13	67,71	48,03	47,55	29,54	0,54	4,94
PDL 30001790082848	78,13	67,71	48,03	47,55	29,54	0,54	4,94
PDL 30001971128203	78,13	67,71	48,03	47,55	29,54	0,54	4,94

Tableau des Coefficients de Capacité - Horosaisonnalité TURPE (en €/MWh)						
Coefficient Heure Pointe	Coefficient Heures Pleines saison haute	Coefficient Heures Pleines saison basse	Coefficient Heures Creuses saison haute	Coefficient Heures Creuses saison basse	Coefficient Heures Creuses saison haute	Coefficient Heures Creuses saison basse
(à remplir par le candidat)						
SEGMENT C4_TURPE BT 4 périodes horo-saisonnnières		0,59522	0,03797	-0,44252	-0,23666	
SEGMENT C3_TURPE HTA 5 périodes horo-saisonnnières	1,51091	0,52156	0,00000	-0,11592	-0,24414	
PDL 30001974066020	1,108	0,649	0,000	-0,088	-0,188	
PDL 30001790082848	1,108	0,649	0,000	-0,088	-0,188	
PDL 30001971128203	1,108	0,649	0,000	-0,088	-0,188	

Le prix de la capacité (en €/MWh) est défini pour chaque poste par la multiplication des coefficients par le Prix de Capacité (en €/kW).

Ces coefficients de capacité intègrent une hypothèse de coefficient de sécurité de 0,98. En cas de modification du coefficient de sécurité, les coefficients de capacité seront recalculés en les divisant par l'ancien coefficient et en les multipliant par le nouveau coefficient de sécurité applicable. En cas de disparition du coefficient dans les Règles, le coefficient de sécurité sera égal à 1.

Délibération N° 1
Du Bureau Syndical du 2 septembre 2019

Lundi 2 septembre 2019, à 09H30, le Bureau syndical, s'est réuni à Privas sous la présidence de M. Patrick COUDENE

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
CHAPUIS G. (VP)		X		DEBARD J-P	X		
VALLA M.(VP)	X			ORIVES E.		X	
BULINGE J-P. (VP)	X			RIVIER P. (VP)	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			ROUVEYROL B.	X		
XAVIER P. (VP)	X			TALAGRAND M.			X
CIVIER S. (VP)	X			LARGERON P.	X		
SABATIER R.(VP)	X			MARTIN A		X	
MURE I. (VP)	X			COTTA R.	X		
AMRANE O.			X	ARNAUD R.			X

OBJET : ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIEES.

Monsieur le Président rappelle au bureau syndical le contexte de la convention constitutive du groupement d'achat d'électricité pour les collectivités de l'Ardèche.

Ainsi, le Président souligne que le SDE07 a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront la fourniture d'électricité au titre des 2 lots suivants :

N° lot	Libellé
1	Sites C5 concernant les PDL < à 36 KVA
2	Sites C2-C3-C4 concernant les PDL en moyenne tension HTA et basse tension BT > à 36 KVA

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié, entre autre, sur la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com>.

Les offres étaient à rendre pour le 23 août 2019 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que les 2 plis des candidats suivants ont été transmis avant la date limite de réception via la plateforme de dématérialisation :

N° pli	N° du lot	Candidat
1	1 - 2	TOTAL Direct Energie
2	1 - 2	EDF

Au vu du dossier de candidature transmis par les candidats, le Président propose au bureau syndical de les déclarer admissibles.

Le Président donne ensuite lecture de la notation et du classement des candidats qui peut se résumer comme suit.

L'analyse technique des offres des deux candidats est jugée comme recevable au niveau de l'accord cadre pour pouvoir candidater au niveau des marchés subséquents. (cf rapport d'analyse des offres joint)

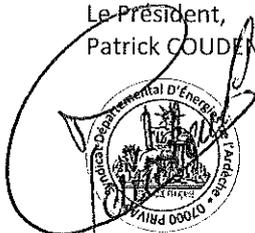
Le bureau syndical, au vu des analyses des offres des 2 lots :

- DECIDE de retenir pour le lot 1 « site C5 » les deux candidats, Total Direct Energie et EDF
- DECIDE de retenir pour le lot 2 « site C2-C3-C4 », les deux candidats, Total Direct Energie et EDF

- AUTORISE le Président du SDE07 à signer le marché correspondant avec les candidats retenus.

Ainsi fait et délibéré,

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification le



Syndicat Départemental d'Énergies de l'Ardèche
283 chemin d'Argevillières – BP 616
07006 PRIVAS CEDEX

Tél. 04 75 66 38 90
Fax 04 75 66 38 91

sde07.com

Privas, le 06 novembre 2019

TOTAL DIRECT ENERGIE
Amandine Laylle
2 bis rue LOUIS ARMAND
75015 PARIS

**OBJET : NOTIFICATION MARCHÉ SUBSEQUENT – LOT 2
GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE, L'ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET
SERVICES ASSOCIES 2020**

Monsieur,

Suite à la remise en concurrence effectuée le 25 octobre dernier, l'ouverture des plis et l'analyse de vos offres a été effectuée ce jour, mercredi 06 novembre 2019 à 10h.

Je vous informe que l'offre que vous avez faite a été retenue pour le lot n° 2.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Patrick COUDENE
Président



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

OUV9

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DECISION D'ATTRIBUTION¹

Le formulaire OUV9 est un modèle de procès-verbal qui peut être utilisé par les **commissions d'appel d'offres des collectivités territoriales et des établissements publics locaux** dans le cadre de la passation des marchés publics ou des accords-cadres. Le rapport d'analyse des offres (formulaire OUV8) constitue une annexe du présent document. Ce document fait état des décisions de la commission d'appel d'offres relatives aux offres reçues et doit être signé par tous les membres présents lors de leur examen.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DE L'ARDECHE – SDE07
283, Chemin d'Argevillères
BP 616
07006 PRIVAS Cedex

B - Objet de la consultation.

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIÉ ACCORD CADRE

C - Déroulement de la consultation.

(Reprendre les éléments figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation.)

■ Publicité :

Hebdo de l'Ardèche, Achat Public, BOAMP , le 16 juillet 2019

■ Date et heures limites de réception des offres : 23 août 2019

■ Délai de validité des offres : 60 jours

■ Demande de précisions ou de compléments sur la teneur des offres : NON OU OUI
(Cocher la case correspondante.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Composition de la commission d'appel d'offres.

Lors de sa réunion en date du

la commission d'appel d'offres était composée comme suit :

D1 - Membres à voix délibérative :

Nom et prénom	Qualité	Titulaire (T) ou Suppléant (S)
Cf liste jointe		

D2 - Membres à voix consultative :

Nom et prénom	Qualité
Cf liste jointe	

E - Fonctionnement de la commission d'appel d'offres.

■ Le quorum est atteint :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

La commission d'appel d'offres

(Cocher la case correspondante.)

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

■ Secrétariat de la commission d'appel d'offres :

Sandrine Lalande, DGA

NEANT

G - Classement des offres.

G1 - Lot n° Lot n° C5 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les PDL BT < 36KVA :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

(Cocher la case correspondante.)

retient le classement des offres proposé ;

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

G2 - Lot n° Lot n° C1-C2-C3-C4 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les PDL BT >36KVA et moyenne tension HTA entre 4 et 8 plages horaires :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Décision de la commission d'appel d'offres relative au classement des offres :

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, la commission d'appel d'offres :

(Cocher la case correspondante.)

retient le classement des offres proposé ;

demande une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H - Décision d'attribution.

H1 - Lot n° Lot n° C5 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les PDL BT < 36KVA :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

H2 - Lot n° Lot n° C1-C2-C3-C4 : Fourniture et acheminement d'électricité pour les PDL BT >36KVA et moyenne tension HTA entre 4 et 8 plages horaires :

(Indiquer le numéro et l'intitulé du lot tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

■ Au vu du rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, la commission d'appel d'offres décide : (Cocher la case correspondante.)

- d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre à l'attributaire proposé ;
- pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres ;
- pour les motifs mentionnés ci-dessous :

de demander une analyse complémentaire des offres pour les motifs suivants :

■ Résultat des votes :

(Indiquer le nombre de votes de la part des membres de la commission d'appel d'offres ayant voix délibérative.)

- Pour : 5
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Neant

J - Signature des membres de la commission d'appel d'offres.

(Indiquer dans le tableau ci-dessous les nom et prénom de chacun des membres de la commission d'appel d'offres présents. Le procès-verbal doit être signé par tous les membres ayant siégé en séance.)

Nom et prénom	Signature
Cf liste jointe	

K - Observations des membres de la commission d'appel d'offres.

Date de mise à jour : 14/10/2010.

Date CAO 02/09/2019

Attribution Accord Cadre Générallement Achat Electricité



Titre	Nom	Prénom	qualité	présent oui/non	Emargement
Monsieur	COUDENE	Patrick	président		
Monsieur	MURE	Irénée	membre		
Monsieur	CHAPUIS	Gérard	membre	Ouvsé	
Monsieur	BULLINGE	Jean-Paul	membre		
Monsieur	LEYNAUD	Jean	Membre		
Monsieur	DEBARD	Jean-Pierre	membre		
Monsieur	RICAUD	Laurent	DGS		
Madame	LALANDE	Sandrine	DAF		
Madame	SERILLON	Lucette	DDCSPP	Excusé	
Madame	VENTURE	Dominique	Paierie	Excusé	

Preuve d'envoi de recommandé

Consultation concernée :

Nom de la personne publique : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche
ID de l'entité publique : BZBH1WD1MF_SYNDICAT_DEPARTEMENTAL_D_ENERGIES_DE_L_ARDECHE
Référence de la consultation : Fourniture electricité
Intitulé de la consultation : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIES
ID de la consultation : CSL_2019_KpxbymY63N
Numéro de cycle : 1

Document concerné :

Nom du document : Ire-1732944.zip
ID du document : 1732944
Objet de l'envoi : Notification de la décision
Algorithme de l'empreinte : SHA-1
Valeur de l'empreinte : 79SCtlvEf5dma3VPSD5GoXqA6Tg=

Date de la preuve : 06/11/2019 15:46:01 (heure de Paris)

Autorité de certification de la preuve : achatpublic.com

Auteur : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

Destinataire :

Nom ou raison sociale : Direct Energie - AMANDINE LAYLLE
Adresse mail : amandine.laylle@direct-energie.com

Preuve de retrait de recommandé

Consultation concernée :

Nom de la personne publique : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche
ID de l'entité publique : BZBH1WD1MF_SYNDICAT_DEPARTEMENTAL_D_ENERGIES_DE_L_ARDECHE
Référence de la consultation : Fourniture electricité
Intitulé de la consultation : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITÉ ET SERVICES ASSOCIES
ID de la consultation : CSL_2019_KpxbymY63N
Numéro de cycle : 1

Document concerné :

Nom du document : Ire-1732944.zip
ID du document : 1732944
Objet de l'envoi : Notification de la décision
Algorithme de l'empreinte : SHA-1
Valeur de l'empreinte : 79SCtlvEf5dma3VPSD5GoXqA6Tg=

Date de la preuve : 06/11/2019 19:18:32 (heure de Paris)

Autorité de certification de la preuve : achatpublic.com